

Austérité & Réforme de l'Etat : Le secteur socioculturel placé aux soins palliatifs par le monde politique ?

Stop

aux mesures d'austérité qui touchent le secteur socioculturel et à travers lui l'ensemble des publics bénéficiaires !
aux menaces qui pèsent sur l'emploi APE et ACS via le transfert des compétences prévu par la 6^{ème} réforme de l'Etat !

Oui

à un plan de relance du secteur non marchand dans les mesures de crise !

Seront les mots d'ordre de la mobilisation programmée
Mercredi 18 décembre à 10h place Surlet de Chokier à Bruxelles

Crise financière et politique d'austérité imposée par l'Europe : nos gouvernements se félicitent des efforts engagés depuis de longs mois de travail et de leur bilan positif ! Le retour à l'équilibre budgétaire devrait être constaté dès 2014 et ce par la mise en place de "mesures les plus indolores possibles"... même si, nous dit-on, en contrepartie, "chacun doit inévitablement contribuer à l'effort". En bonus, nous pouvons compter sur l'originalité de "la recette belge" : des marges ont pu être dégagées permettant d'organiser la relance pour protéger le marché et les entreprises et ainsi remettre en marche la machine économique. Les acquis sont maintenus et les "affaires" devraient reprendre. Ouf ! Peut-être, mais à y regarder de plus près, les plaies sont apparentes. Chaque euro épargné coûte à quelqu'un.

Déjà victime d'un sous-financement structurel, le secteur socioculturel paie aussi sa contribution. Si les mesures, prises de manière isolée, apparaissent sans grande conséquence, leur accumulation pèse lourd. Le baromètre des associations de la Fondation Roi Baudouin vient de le souligner encore en pointant qu'un tiers des associations sont en déficit dès aujourd'hui.

Le socioculturel doit faire face à un net recul de ses moyens :

► La Fédération Wallonie-Bruxelles a supprimé l'indexation des subventions tant de fonctionnement qu'à l'emploi. Or, une somme qui n'est pas indexée est une somme qui diminue, faut-il le rappeler ? Les rémunérations, pour ne citer qu'elles, ont été indexées de 2% dès janvier 2013 et leur croissance annuelle est de l'ordre de 3,5%. Cette différence est bien à charge des associations dans son entièreté ! Dans le même temps, d'autres subventions de soutien aux projets sont en diminution, voire supprimées.

► Engagés depuis de nombreuses années dans un processus de développement et de redéfinition des politiques socioculturelles, le secteur socioculturel a dû compter sur la mise en œuvre de nouveaux cadres réglementaires. Ces cadres imposent de nouvelles normes, notamment en volume d'activités. Ils devaient être assortis de nouveaux moyens pour leur réalisation et permettre le financement de structures qui œuvrent déjà au quotidien. Aujourd'hui, les moyens ne suivent pas alors que les nouvelles normes doivent effectivement être appliquées. Pire, certains secteurs se voient menacés dans le maintien de leur action ou leur évolution :

- phasage du Décret Éducation permanente reporté sine die,
- report de l'application du Décret CEC,
- absence d'arrêtés et gel des classes de financement dans le Décret OJ,
- application partielle du Décret CJ qui limite le nombre d'emplois qui devraient être attribués et qui empêche le financement des associations répondant aux critères d'agrément,
- gel des aides à l'infrastructure,
- budget insuffisant pour honorer les reconnaissances prévues au décret organisant les bibliothèques et au décret organisant les musées,
- non indexation des subventions du Décret sur l'emploi socioculturel et des subventions de fonctionnement,
- non concrétisation de l'engagement figurant dans la déclaration de politique communautaire d'augmenter la contribution décrétable des diffuseurs prévue au bénéfice des Télé locales (ce qui est une condition indispensable pour leur maintien face à l'évolution technologique galopante),
- ...

► Les accords sociaux initiés en 2000 (dits "Accords Non Marchands") devaient permettre la progression des rémunérations dans le secteur socioculturel au même niveau que les autres secteurs; depuis 2009, aucun moyen nouveau n'a été affecté à cet objectif alors que les rémunérations du secteur restent, en Communauté française, limitées à 94% des barèmes de référence. Pourtant, les employeurs ont fait face à la croissance de la masse salariale alors même qu'ils sont les parents pauvres des mesures de relance au regard des dispositifs de réduction

des charges patronales qui ont été accordés aux entreprises marchandes. Le Plan de relance annoncé dès 2014 ne vise le secteur que très marginalement, et renvoie à 2015 une hypothétique égalité de traitement entre secteurs marchands et à profit social.

► Les partenaires privilégiés de la mise en œuvre des politiques locales, les communes et provinces, – elles-mêmes victimes des mesures budgétaires – se questionnent sur leur capacité de contribution aux associations socioculturelles.

C'est dans ce contexte particulièrement défavorable que se profile une autre grande inquiétude pour bon nombre d'associations et a fortiori de travailleurs. Dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'État, le transfert des compétences liées à l'emploi vers les Régions souffre d'une absence de communication énorme de la part des différents gouvernements concernés : ce mystère laisse-t-il augurer le pire ? Alors que le nombre de travailleurs du secteur socioculturel, et plus largement non marchand, employé dans le cadre de Programmes de Résorption du Chômage (APE et ACS) dépasse la moitié du personnel en place, la CESSoC et les organisations syndicales du Non Marchand attendent que les ministres de tutelle et de l'emploi s'engagent à contester les rumeurs de plus en plus sérieuses faisant état d'un surcoût à charge des employeurs. Un status quo s'impose dès avant les élections, et un moratoire sur toute modification des systèmes doit être instauré de façon à permettre l'entame de négociations avec les Régions sur l'avenir de ces emplois.

L'état se resserre. Alors que les associations préparent à leur tour leurs budgets prévisionnels pour 2014, le manque de moyens se fait sentir. Les associations socioculturelles sont au pied du mur; elles n'auront probablement d'autre choix que de revoir leurs ambitions à la baisse et d'évaluer la possibilité de maintenir ou non le personnel en place. L'effet est évident : l'affaiblissement des actions menées au bénéfice des différents publics visés, la détérioration des conditions de travail et la perte d'emplois. Est-ce vraiment cela qui est ciblé par nos responsables politiques ?

Le secteur jeunesse a déjà donné un coup de semonce ces dernières semaines. Il est aujourd'hui rejoint par l'ensemble des secteurs socioculturels, employeurs et organisations syndicales. Ensemble, ces forces souhaitent partager leur profonde inquiétude alors que le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en passe d'être adopté.

Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les responsables politiques,
Mesdames et Messieurs les présidents de parti,

Quelle politique voulez-vous vraiment pour le secteur socioculturel et ses 8160 travailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Bientôt, de nouveaux gouvernements prendront le relais. Nous sommes convaincus de votre intérêt pour les politiques menées par le monde associatif. Mais nos associations et leurs travailleurs souhaitent une réponse claire sur les questions et les enjeux qui les préoccupent et le projet que vous défendez pour le développement du secteur socioculturel.

Il n'est pas trop tard pour agir !

La CESSoC

Jean-Michel Defawe, Président, 0476 67 10 54 - Pierre Malaise, Directeur, 0477 39 52 41
Yamina Ghoul, Vice-présidente, 0486 53 34 05 – Marc Denisty, Administrateur, 0471 55 72 19.

et ses fédérations membres :

FESoj (organisations de jeunesse et centres de jeunes), ACC (centres culturels), AES (établissements sportifs), AGV (germanophones), AISF (fédérations sportives), A&T - MSW (tourisme non commercial et musées), FEONG (organisations non gouvernementales), FESEFA (éducation permanente et formation des adultes), FIBBC (bibliothèques), FPCEC (centres d'expression et de créativité), FTVLoc (télévisions locales), la Médiathèque - Point Culture.

La CNE, Yves Hellendorff, 0476 50 20 43

Le SETCa, Christian Masai, 0475 35 97 28

et la CGSLB, Éric Dubois, 0475 39 89 57

